

MEDIATHEQUE LA MINE DE MOTS

Les Jardins de la Mine

13530 Trets

04 42 37 55 34

mediatheque@ville-de-trets.fr

CONCOURS DE NOUVELLES 2018

Journal médiéval en terre de Provence

REGLEMENT

Art 1

La médiathèque de Trets organise un concours de nouvelles ouvert à toute personne résidant en France. Le but de ce concours est de promouvoir l'écriture et la lecture ainsi que de valoriser les capacités d'imagination et de créativité de chacun. La participation au concours est gratuite.

Art 2

Pour être admises à concourir, les nouvelles doivent répondre à 3 contraintes : le temps (l'action se déroulera au Moyen-âge), le lieu (en Provence) et sous la forme d'un journal (récit de vie).

Art 3 :

La nouvelle doit être écrite en langue française et respecter les règles de grammaire et d'orthographe. Le texte doit répondre aux exigences génériques de la nouvelle, à savoir la simplicité de l'intrigue, une action resserrée autour de quelques personnages et éventuellement l'existence d'une chute. Le jury prêtera une attention particulière à l'originalité de l'histoire et du style, à l'efficacité de la narration, à la puissance ou à la beauté de l'écriture.

Art 4

Chaque participant ne présente qu'une seule nouvelle. Celle-ci doit être inédite, et la présentation la plus simple possible : sous forme de liasse dactylographiée et impérativement agrafée (pas de reliure ni de feuilles cartonnées ou plastifiées).

La longueur du texte doit être comprise entre 2 pages (pleines) et 6 pages. Les pages doivent être au format A4, en police Time New Roman de taille 12, interligne 1 et marges classiques. Les feuilles doivent être numérotées. La nouvelle doit comporter un titre qui figurera sur la première page ainsi que sur toutes les pages en haut à droite.

Pour le respect de l'anonymat, le nom de l'auteur ne doit pas figurer sur les manuscrits mais seulement sur la fiche d'inscription qui devra être jointe à votre texte. Cette fiche peut être imprimée via internet, ou à votre disposition à la médiathèque, envoyée par courrier à votre adresse ou encore téléchargée sur le site de la ville www.ville-de-trets.fr, dans l'onglet « Médiathèque ».

Nous nous réservons le droit d'exclure du concours toutes les nouvelles qui ne respecteraient pas ces exigences.

Art 5

Le manuscrit imprimé en recto doit être envoyé en **cinq exemplaires** avec la fiche d'inscription avant **vendredi 31 août** inclus (cachet de la poste faisant foi) par courrier à l'adresse suivante :

Concours de Nouvelles
Médiathèque La Mine de Mots
Les Jardins de la Mine
13530 TRETTS

Art 6

Les participants devront être en mesure de fournir par e-mail le fichier numérique de leur texte à la demande de la médiathèque. En effet en cas de gain, les textes seront mis en ligne sur le site Internet de la médiathèque et pourront être consultés par tous. Les participants acceptent donc la publication de leur texte par la médiathèque sur le site Internet de la ville, ainsi que la mise à disposition du public des textes primés.

Art 7

Le jury est responsable de ses choix, et n'a pas l'obligation de les justifier. Il ne sera pas tenu de fournir aux participants ses notes ou commentaires à l'issu des résultats.

Art 8

Le concours fait l'objet de quatre prix, sous forme de bons d'achat Cultura.

- 1^{er} prix : 150€
- 2^e prix : 100€
- 3^e prix : 50€
- Prix spécial « Tretsois » : 100€

Art 9

Les lauréats verront leurs nouvelles publiées dans un recueil, disponible à la médiathèque ou en ligne sur le site de la mairie de Trets.

Art 10

Les nouvelles non retenues seront détruites (pas de renvoi)

Art 11

La participation à ce concours, par l'envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

La médiathèque se réserve le droit d'adapter ou de modifier le présent règlement.

Art 11

Les résultats du concours seront annoncés aux lauréats par e-mail ou, à défaut, par courrier.

Les prix seront remis le **samedi 13 octobre 2018** à la Médiathèque de Trets lors du vernissage de Bibli'Automne 2018 à l'occasion d'un apéritif. La présence des lauréats (qui seront prévenus au préalable) est vivement souhaitée.